



Département
des Landes



Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

n° SA-DES21/28-155

**DELEGATION DE MONSIEUR XAVIER FORTINON,
PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES,
A MONSIEUR PAUL CARRERE,
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,
A L'EFFET DE SIGNER LA CHARTE ROMAIN JACOB**

Le Président du Conseil départemental des Landes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 3221-3 et L 3221-7 ;

VU le Code de l'Action sociale et des Familles et notamment son article L. 146-4 ;

VU la convention constitutive du GIP « *Maison Landaise des Personnes Handicapées* » (MLPH) et notamment ses articles 12 et 13 ;

VU la délibération n° 1 en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de M. Xavier FORTINON à la présidence du Conseil départemental des Landes,

VU l'arrêté n° SA-DES21/28-050 du 3 août 2021, portant désignation de M. Paul CARRERE pour remplir les fonctions de représentant du Président du Conseil départemental, Président de droit de la Commission exécutive de la MLPH, ainsi que délégation à l'effet de signer les délibérations et documents budgétaires de la MLPH ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Xavier FORTINON, Président du Conseil départemental, donne délégation à **Monsieur Paul CARRERE**, Vice-Président du Conseil départemental, à l'effet de signer la Charte Romain Jacob.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Conseil départemental des Landes. Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont-de-Marsan, le

28 MAI 2025

XF-L

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental